



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

N° : PA2026- 0628

Date :

21 AOÛT 2026

Mis en ligne le :

21 AOÛT 2026

Objet : Abroge et remplace l'arrêté municipal PA2026-0593

Animations sportives de proximité "Si t'es sport"

**Lieux : Place Georges Brassens, allée Philippe de Brocard, city stade Georges LAPIERRE
et espace contigu, place de la Liberté**

Dates : Mardi 25 et jeudi 27 août 2026

N° Acte : 3.5

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et suivants lui conférant des pouvoirs généraux en matière de police ;

Vu l'article L113-2 du code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté municipal n° 03-363 du 30 octobre 2003 relatif à la réglementation sur le bruit ;

Vu le Plan Gouvernemental VIGIPIRATE n°10200/SDGSN/PSE/PSN/CD du 1^{er} décembre 2016 ;

Vu l'arrêté municipal relatif à la réglementation sur le bruit, n°03-363 en date du 30 octobre 2003 ;

Vu l'arrêté municipal PA2026-0593 du 22 juillet 2026 relatif aux animations sportives de proximité "si t'es sport" ;

Vu l'arrêté municipal n° 26-10 du 30 mars 2026, portant délégation de signature à Madame Lalia ATTAFF pour l'Aménagement et la gestion des Espaces publics ;

Considérant la nécessité de prendre en compte la modification des associations participant à l'évènement ainsi que l'ajout d'un nouveau lieu ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des dispositions de manière à maintenir le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques ;

A R R Ê T E

Article 1

Les associations listées ci-après sont autorisées à organiser des activités sportives pour un public de 5-15 ans, aux dates et lieux suivants :

Dates/ Horaires	LIEU DE PRATIQUE	ASSOCIATIONS
Mardi 25 août 2026 17h30/20h30	Place Georges Brassens (annexe 1- lieu 1) Allée Philippe de Brocard (annexe 1- lieu 2) City stade Georges Lapierre et espace contigu annexe 1- lieu3)	Urban Sport Truck ADDAP 13, Vitrolles Rugby Club, Judo Sport Vitrolles, Takeda Budo Vitrolles, Vitrolles Triathlon, Vitrolles Running Détente Multisports, Vitrolles Sport Basket Ball, Vitrolles Hand Ball, Sport et Jeunes Vitrollais, Vitrolles Sport Volley-Ball, Bloc n°Roc escalade, Tennis Club Vitrolles, Vitrolles Badminton, Team Lb Kung Fu club Vitrolles, Vitrolles Taekwondo club, Vitrolles Karaté Club, MPT.

Jeudi 27 août 2026 17h30/20h30	Place de la Liberté (Annexe 2 – lieu 1)	Urban sport truck ADDAP 13, Vitrolles Rugby Club, Judo Sport Vitrolles, Takeda Budo Vitrolles, Vitrolles Triathlon, Vitrolles Running Détente Multisports, Vitrolles Sport Basket Ball, Vitrolles Hand Ball, Sport et Jeunes Vitrollais, Vitrolles Sport Volley-ball, Bloc n°Roc escalade, Tennis Club Vitrolles, Vitrolles Badminton, Team Lb Kung Fu club Vitrolles, Vitrolles Taekwondo club, Vitrolles Karaté club, MPT.
--------------------------------------	--	--

Les animations sont susceptibles d'être annulées en fonction des conditions météorologiques.

Article 2

Le 25 août 2026 de 17h30 à 20h30, les organisateurs s'assureront que les barrières DFCI de l'allée Philippe de Brocard et Allée du Rucher soient fermées en permanence, mais restent accessibles aux secours, pendant toute la durée de l'animation (annexe 1).

Les associations devront se référer à la note relative à l'adaptation de la posture Vigipirate du 6 octobre 2016.

Article 3

Un mur d'escalade mobile sera installé le 25 août 2026 sur la place Georges Brassens (annexe 1 - lieu 1) et le 27 août 2026 sur la place de la Liberté (annexe 2 - lieu 1) de 17h30 à 20h30. L'activité sur ce mur sera gérée et encadrée par l'association d'escalade BLOC N°ROC.

Article 4

Le jeudi 27 août 2026, de 17h00 à 21h00, la voie de circulation située entre la Médiathèque "La Passerelle" et la place de la Liberté sera interdite à toute circulation, à l'exception des véhicules des services de secours, conformément au plan joint en annexe 2. Conformément à la posture VIGIPIRATE la voie de circulation sera fermée à la circulation au moyen de véhicules lourds.

Article 5

Les associations sont tenues d'assurer leurs activités dans le cadre de cette manifestation et s'engagent à être à jour de leur police d'assurance.

Article 6

La Direction de la Voirie Réseau Circulation sera chargée d'afficher un exemplaire du présent arrêté sur chacun des sites.

Article 7

L'arrêté municipal PA2026-0593 du 22 juillet 2026 susvisé est abrogé.

Article 8

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application "Télérecours citoyens" accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 9

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent.

Article 10

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur des Services de la Voirie Réseaux Circulation,
- Madame la Directrice de l'Education,
- Monsieur le Directeur de la Solidarité,

HOTEL DE VILLE – BP 30102 – 13743 VITROLLES CEDEX – TEL : 04 42 77 90 00 – www.vitrolles13.fr

- Monsieur le Directeur des Sports,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Mesdames et Messieurs les Présidents des associations Judo Sport Vitrolles, Sports et Jeunes Vitrollais, ADDAP 13, Ecole d'arts martiaux Takeda Budo Vitrolles, Vitrolles Rugby club, Vitrolles Hand Ball Jeunes, Vitrolles Basket Ball, Vitrolles Triathlon, Vitrolles Karaté Club, Vitrolles Running DM, Bloc n'roc Escalade, Vitrolles Volley Ball, Tennis Club Vitrolles, Vitrolles Badminton, Team Lb Kung Fu club Vitrolles, Vitrolles Taekwondo Club, MPT.
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles.

Lalia ATTAF
Adjointe au Maire
Déléguée à l'Aménagement
et la gestion des Espaces Public



Annexe 1 : Place Georges BRASSENS - Allée Philippe de Brocard



Annexe 2 : Place de la Liberté

